

Campagne 'Droit sans frontières'
Des règles contraignantes pour les multinationales suisses
Conférence de presse du 3 novembre 2011



Communiqué de presse

Les multinationales suisses doivent respecter les droits humains

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent garantir par des règles contraignantes que les entreprises ayant leur siège en Suisse respectent les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde. C'est ce que demande la campagne « Droit sans frontières », qui réunit quelque 50 organisations. Les droits humains et la protection de l'environnement sont des questions trop importantes pour les laisser au bon vouloir des entreprises. La campagne bénéficie du soutien du conseiller aux Etats Dick Marty. Ce spécialiste des droits humains appelle la Suisse à établir des règles claires dans l'intérêt aussi de sa propre réputation.

Glencore au Congo, Triumph en Thaïlande ou Axpo en Russie... Des entreprises suisses violent les droits humains et les standards environnementaux dans leurs activités à l'étranger. Sous la pression de campagnes publiques, nombre de sociétés ont certes pris des dispositions internes en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ces initiatives volontaires « ne sont pas inutiles, mais elles ne sont de loin pas suffisantes pour empêcher les firmes de violer les droits humains et de porter atteinte à l'environnement », a expliqué Danièle Gosteli Hauser d'Amnesty International devant les médias à Berne. La mise en œuvre de ces intentions dépend en effet de « la bonne volonté des entreprises ». De plus, les mécanismes de contrôle et de sanction sont très faibles.

Les quelque 50 organisations de droits humains et de développement, syndicats, associations de protection de l'environnement, de femmes et d'actionnaires critiques, qui constituent l'alliance « Droit sans frontières », demandent « des règles contraignantes pour les multinationales suisses ». Avec leur campagne et une pétition adressée au Conseil fédéral et au Parlement, elles exigent des dispositions qui obligent les entreprises ayant leur siège en Suisse à respecter les droits humains et les standards environnementaux. « Aujourd'hui, une maison mère n'est pas responsable des actes commis par ses filiales ou fournisseurs », a déploré Chantal Peyer de Pain pour le prochain/Action de Carême. En cas, par exemple, de violations des droits humains par une filiale de Glencore au Congo, les victimes n'ont aujourd'hui aucune possibilité de porter plainte contre la maison mère en Suisse. « Une situation très grave pour les droits humains dans de tels pays. »

En tant que « repaire de multinationales », la Suisse a une responsabilité particulière en matière d'entreprises et de droits humains, a déclaré Urs Rybi de la Déclaration de Berne. Elle abrite le plus grand nombre de multinationales au monde par habitant. A côté des entreprises traditionnelles, elle attire de plus en plus de sociétés étrangères, dont un grand nombre sont actives dans le négoce de matières premières. Une branche qui « est la plus exposée en termes de risques pour l'humanité et la nature ». Le Conseil fédéral vient de proposer une réglementation claire et rapide des sociétés de sécurité privée actives à l'étranger. Pour Rybi, il est incompréhensible que la Suisse continue de prôner l'autorégulation volontaire pour le reste des entreprises.

Pour des informations complémentaires :

Michel Egger, coordinateur romand de «Droit sans frontières» tél. 021 612 00 98 ou 079 599 97 30
Tschoff Löw, coordinateur «Recht ohne Grenzen», tél. 031 390 93 36 ou 079 768 58 11